

GENÈVE

Mancy: la tête du DIP blanchie

«On m'affirmait que tout allait bien», a répété Anne Emery-Torracinta ce jeudi, lors de la publication d'un rapport qui charge la direction de l'OMP et celle du foyer de Mancy.

JEUDI 3 MARS 2022 CHRISTIANE PASTEUR, RACHAD ARMANIOS



Francine Teylouni, Pierre-Alain Dard et Anne Emery-Torracinta, hier lors de la présentation du rapport sur le foyer de Mancy. KEYSTONE

FOYER DE MANCY Les dysfonctionnements ont été multiples et à différents niveaux hiérarchiques, et ce dès l'ouverture du foyer de Mancy pour enfants et adolescents autistes, en juin 2018. La responsabilité des directions successives à la tête du foyer et de celle de l'Office médico-pédagogique (OMP) est tout particulièrement mise en cause car elles n'ont pas fait remonter des faits graves. A partir du moment où la tête du DIP – le secrétariat général et la

conseillère d'Etat – a été mise au courant, la situation s'est améliorée. Elle est désormais sous contrôle et un plan d'action est prévu, visant notamment à déléguer au privé la gestion des trois foyers de l'OMP pour jeunes en situation de handicap.

Telles sont les grandes lignes de la conférence de presse qui a eu lieu jeudi au Département de l'instruction publique (DIP) et lors de laquelle Francine Teylouni, ancienne directrice de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ), et Pierre-Alain Dard, ex-chef de la Brigade des mineurs, mandaté·es par Anne Emery-Torracinta, ont présenté leur rapport sur Mancy.

Celui-ci confirme que les faits de maltraitance – il appartiendra toutefois à la justice de dire si maltraitance il y a eu ou non, a insisté M. Dard – ne sont remontés au département que le 29 mars 2021, via la note de service de la directrice de l'OMP, Sandra Capeder, mise sur la touche depuis décembre. Jusqu'alors, ces faits avaient été «sous-estimés». Les «responsabilités sont engagées tant au niveau de la direction du foyer que de celle de l'OMP», ont souligné les mandataires.

Il a été constaté que la procédure en cas de soupçons de maltraitance, et pouvant déboucher sur une dénonciation pénale, n'a pas été appliquée par le directeur du foyer lorsqu'il a eu connaissance des premiers signalements au printemps 2019.

Absence de projet

Sept parents de jeunes accueilli·es à Mancy ont accepté d'être auditionnés. Ce volet confirme ce qui était déjà connu, notamment l'absence de projet, de formation et de cadre structurant. Mais on apprend aussi que 40% du temps du directeur servait à planifier les horaires, faute de logiciel adéquat.

A part les parents, qui a été entendu? *Le Courrier* s'est posé la question de l'indépendance des expert·es, notamment Mme Teylouni, proche collaboratrice d'Anne Emery-Torracinta entre 2013 et 2016. Les doutes demeurent. Ni l'ancien directeur du foyer ni les ancien·nes directeur et directrice de l'OMP Stephan Eliez et Sandra Capeder, tous trois mis en cause par le rapport, n'ont été

auditionné·es. *Le Courrier* n'a pas réussi à savoir si la directrice ad interim du foyer, qui n'a pas été reconduite, a été entendue.

Pierre-Alain Dard a justifié un parti pris «méthodologique»: «Nous avons un temps limité. Nous nous sommes donc concentrés sur une strate car, plus haut, nous avons des écrits.» Il s'est défendu de «blanchir» la tête du DIP. Les deux mandataires ont travaillé quatre à six semaines et ont touché chacun 15'000 francs.

«L'Etat a failli»

La cheffe du DIP a répété n'avoir rien su des maltraitances avant le 29 mars 2021. Le directeur de l'OMP de l'époque a insisté pour ouvrir ce foyer alors que les conditions n'étaient pas réunies, a affirmé la socialiste. «Puis, les alertes des collaborateurs ne sont pas remontées. Si cela avait été le cas, il aurait été possible de rectifier le tir.» Selon elle, il y a eu «depuis le début, une tendance des différentes strates à minimiser les faits». Pourquoi? «Pas tant par volonté de cacher qu'en raison du sentiment qu'on gérait (...). L'Etat a failli.»

En mai 2020, par exemple, à la suite d'entretiens avec des parents, la directrice de l'OMP dit que la situation est «reprise en mains», selon la conseillère d'Etat. «Une maman m'écrit pour me parler de problèmes au foyer, mais n'évoque pas de maltraitance.» Même le mail du mois d'août de Mme Capeder faisant état, selon *Le Temps*, de «graves dysfonctionnements de certains collaborateurs» était globalement rassurant, assure la magistrate. «Je ne peux être responsable de tout ce qui se passe au DIP et de ses 10'000 collaborateurs», s'est défendue Anne Emery-Torracinta.

«Les alertes des collaborateurs ne sont pas

remontées. Si cela avait été le cas, il aurait été possible de rectifier le tir» Anne Emery-Torracinta

Un mail de février 2021, signé de la directrice de l'OMP, évoque déjà des maltraitances. «Je n'ai pas le contenu de la note. Je la demande à plusieurs reprises et on me dit qu'elle va arriver», a expliqué jeudi Paola Marchesini, secrétaire générale du DIP. «En fait cette note était quasi prête à fin janvier, on ne la reçoit que deux mois plus tard car la directrice de l'OMP voulait encore creuser», ajoute Anne Emery-Torracinta.

Une fois mis au courant, à fin mars 2021, au moment où une jeune du foyer manque d'être empoisonnée par une dose de cheval de Temesta, qu'il existe un risque de récurrence de la part de membres de l'équipe en place, que fait le DIP? Il lance un audit RH. Il faudra attendre plusieurs mois encore pour que le DIP dénonce les faits pénalement – le volet empoisonnement avait fait l'objet d'une dénonciation à la police par la directrice de l'OMP en avril déjà – après la publication d'un article dans *Le Temps*. «Les faits remontaient à deux ans ou plus, une partie du personnel n'était plus sur place, on a essayé de comprendre», commente Anne Emery-Torracinta, selon qui les défauts de gouvernance étaient en cause.

Une dizaine de procédures administratives contre des collaboratrices et collaborateurs ont été lancées, indique Paola Marchesini. Mais les dossiers n'étaient pas complets, laissant présager des «chances limitées pour leur issue». «Ceux qui avaient un contrat à durée déterminée n'ont pas été reconduits.» Pour les autres, les procédures administratives sont suspendues le temps de l'instruction pénale relative à l'empoisonnement présumé.

Plan d'action

Jeudi, un plan d'action a été annoncé. Notamment une plateforme de dialogue entre Etat, associations et familles dès le 8 mars, puis des assises de l'autisme l'hiver prochain. Dès la rentrée, les abus pourront être dénoncés via une ligne téléphonique d'écoute et un projet d'accompagnement des familles à domicile devra voir le jour. Une surveillance externe des foyers de l'Etat sera mise en place, dans un premier temps assurée par l'OEJ. Les trois foyers de l'OMP doivent être redimensionnés en structures plus petites et délégués à des entités privées subventionnées, comme dans le canton de Vaud. Feront-elles mieux, sachant que la fondation Clair-Bois a aussi été le théâtre de maltraitances? «L'Etat ne peut plus assumer seul cette responsabilité», a déclaré la conseillère d'Etat. Mais c'est toute l'organisation de l'OMP qui doit être revue, une tâche confiée à la secrétaire générale adjointe Prunella Carrard, ex-députée socialiste, qui a repris la direction ad interim de l'office.

Quant à Mancy, le foyer restera ouvert car il faut répondre «au besoin crucial des familles». D'autant que la situation y est désormais sous contrôle, selon Anne Emery-Torracinta. Laquelle dit attendre sereinement le résultat des enquêtes pénales et de la sous-commission de contrôle de gestion.

CHRONOLOGIE DE L'AFFAIRE

Le foyer spécialisé de Mancy à Collonge-Bellerive (GE), qui accueille huit jeunes de 6 à 20 ans souffrant de déficience intellectuelle ou d'autisme, est dans la tourmente. Le signalement de cas de maltraitance envers de jeunes autistes a été défailant à tous les niveaux hiérarchiques. Chronologie de l'affaire.

- > **1er juin 2018:** ouverture du foyer de Mancy.

- > **1er novembre 2018:** entrée en fonction de la directrice de l'Office médico-pédagogique (OMP).

- > **Avril 2019:** premier signalement de faits de maltraitance physique à la direction de l'OMP.

- > **Eté 2019:** la codirectrice de la Comédie Natacha Koutchoumov alerte la cheffe du Département de l'instruction publique (DIP) quant à la grande souffrance de son fils, pensionnaire de Mancy. Elle portera plainte par la suite.

- > **Eté 2020:** démission du directeur de Mancy et entrée en fonction d'un directeur ad intérim.

- > **31 juillet 2020:** la directrice de l'OMP prend connaissance des faits signalés en mai 2019 au directeur, mais ne les communique pas au secrétariat général.

- > **1er novembre 2020:** entrée en fonction de la nouvelle directrice du foyer.

- > **13 janvier 2021:** une lettre anonyme adressée notamment au DIP par une partie de l'équipe décrit des tensions avec la direction, la pénibilité du travail et des horaires, des actes de violence de la part des jeunes.

- > **29 mars 2021:** la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta, en charge du DIP, reçoit une note de l'OMP sur les dysfonctionnements du foyer et les faits de maltraitance. Le même jour, une jeune du foyer est hospitalisée suite à une surdose de médicaments. Une plainte sera déposée.

- > **7 juin 2021:** un audit est lancé, il sera remis fin août.

- > **Septembre 2021:** la directrice est licenciée. A la fin du mois, un article du *Temps* dénonce les dysfonctionnements à Mancy, sans nommer le foyer.

- > **3 décembre 2021:** le secrétariat général du DIP adresse une dénonciation pénale au Ministère public pour violation du devoir d'assistance et d'éducation.

> **7 décembre 2021**: la directrice de l'OMP est mise en arrêt.

> **23 décembre 2021**: deux experts sont mandatés par le DIP pour une analyse externe.

> **Février 2022**: le Ministère public mène des perquisitions et met en prévention trois collaborateurs du foyer pour avoir administré les médicaments à la résidente. Ils contestent les accusations.

> **3 mars 2022**: le rapport d'audit externe est rendu. Il relie les dysfonctionnements du foyer à son ouverture dans l'urgence en juin 2018. Les faits de maltraitances ont été sous-estimés par tous les niveaux hiérarchiques. ATS

Un rapport «disqualifié»

JEUDI 3 MARS 2022 RACHAD ARMANIOS, CHRISTIANE PASTEUR

Lourdement chargée par le rapport et Anne Emery-Torracinta, la directrice générale de l'OMP actuellement mise à l'écart a réagi via ses avocats, Stéphanie Fuld et Guglielmo Palumbo: «Il est choquant que Sandra Capeder n'ait pas été entendue dans le cadre de cet audit. Toute conclusion la concernant est de ce fait disqualifiée, résulte d'un processus biaisé et d'une méthodologie affligeante. La conseillère d'Etat n'a eu cesse de décharger injustement les responsabilités sur Sandra Capeder depuis le

début de cette affaire. Il est peu surprenant qu'un audit ordonné par la conseillère d'Etat aboutisse à des conclusions qui lui sont personnellement favorables. Sandra Capeder sollicite de pouvoir s'exprimer de toute urgence devant la commission de contrôle de gestion afin de rétablir la vérité quant à son rôle providentiel dans le cadre de la gestion de la crise du foyer de Mancy.»

Son prédécesseur, Stéphane Eliez, nous dit qu'il prendra connaissance du rapport et informe qu'il sera entendu par les député·es. Dans la Tribune de Genève, il avait contesté le 11 février toute ouverture précipitée du foyer de Mancy. Quant au premier directeur du foyer, son avocat Robert Assaël déclare: «Depuis le début, j'ai dénoncé le cadre accusateur, dirigé et incomplet de la mission. C'était une enquête alibi qui visait à trouver des fusibles. Je n'ai pas été déçu! Je suis choqué, mais pas étonné, par la posture de la magistrate lors de la conférence de presse qui a chargé lourdement les directeurs et la direction de l'OMP, sans aucune remise en question personnelle, alors que c'est elle qui est censée diriger le DIP.»

Pour l'UDC, la conseillère d'Etat «a failli. Elle ne l'admet pas (...). Anne Emery-Torracinta ne saurait être la solution au problème qu'elle a provoqué. Peut-être devrait-elle en tirer certaines conclusions.»

Une personne proche du dossier juge «spectaculaire» cette «déresponsabilisation élevée au rang de système». Jusqu'à la volonté de transférer la prise en charge des trois foyers de l'Etat à des entités privées. Pourtant, fait-elle remarquer, la Fondation Ensemble avait refusé de reprendre Mancy. Quelle institution voudra prendre en charge des populations si complexes?, pointe-t-elle. Pour Robert Assaël, «les recommandations vont dans le bon sens. La mise en place d'un organe de contrôle avait déjà été plébiscitée auprès de sa hiérarchie par mon client. La prise en charge en petites unités semble indispensable, mais là encore, mon client a dû lutter contre la volonté de la magistrate, soutenue par l'OMP, d'agrandir le foyer.»

Presidente du Parti socialiste, Lydia Schneider-Hausser défend sa magistrate qui «avait connaissance de dysfonctionnements mais pas de maltraitances. Si le but était de la lyncher, c'est raté». Pour le PS, l'important est maintenant la prise en charge adéquate de ces jeunes. «On verra si ceux qui hurlent aujourd'hui voteront les budgets nécessaires.»

Verbatim

JEUDI 3 MARS 2022

Extraits de l'«Analyse externe sur les dysfonctionnements et la maltraitance au foyer de Mancy».

Certains des jeunes accueillis sont non verbaux. L'encadrement et le décryptage de leurs comportements et de leurs émotions nécessitent des savoir-être et des savoir-faire spécifiques. Certains d'entre eux peuvent se montrer très violents contre eux-mêmes et contre autrui.

Le manque de considération des parents a été perçu par plusieurs d'entre eux. Leurs propos ou conseils n'étaient pas écoutés par le personnel du foyer. L'accès à la chambre de leur enfant leur était refusé (...).

Des parents ont fait part de la dégradation de l'état général de leur enfant consécutivement à son placement dans le foyer de Mancy, de régressions dans les gestes du quotidien et de perte d'autonomie ou de la parole, l'un d'eux évoquant même un phénomène de sur-handicap. Un parent explique que son enfant «a commencé à ne plus être propre, à ne plus manger seul, alors qu'il l'était depuis longtemps. Il a aussi beaucoup maigri. (...) Il a commencé à ne plus parler. C'est dû au fait qu'il a toujours été isolé au foyer ». Plusieurs se sont offusqués de la répétition des hospitalisations de leur enfant (...).

Un autre parent dit avoir «vu une fois un référent étrangler un adolescent, comme le ferait la police pour arrêter un criminel. L'enfant n'en pouvait plus, il avait de la bave. Le référent m'a dit que c'était comme ça qu'il fallait faire, car le jeune était agité».

Le directeur du suivi de l'élève (*de l'OMP, ndlr*), au regard de la nature et la sévérité des handicaps de certains jeunes s'interroge, quant à lui, sur la nature des formations de base nécessaires à une prise en charge adéquate de ces jeunes, et relève que

«l'équipe de Mancy a effectivement de la peine à se construire une dynamique, mais pas uniquement par manque de formation, ni d'un défaut d'encadrement du directeur. Elle a été mise dans des conditions pour se constituer extrêmement difficiles même si uniquement avec 4 enfants, mais les plus gravement atteints du canton ; et une dotation insuffisante pour assurer le 24h/24h durant l'été, les poussant à l'épuisement psychique».

Il convient également de relever l'évolution réjouissante de l'encadrement éducatif des jeunes, que nous avons constatée lors de notre récente visite du foyer de Mancy.

La tendance actuelle, portée par le directeur ad intérim, est en effet une approche non punitive. Selon lui punir ces jeunes ne fait

enel une approche non punitive. Selon lui punir ces jeunes ne fait aucun sens car ils sont dans l'incapacité d'en comprendre les raisons.